

APPLICATION IMMEDIATE

Commune d'AMNÉVILLE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS *MOUVEMENTS DE TERRAIN*

PRESCRIPTION A.P. du : 20 mars 2020

APPLICATION IMMEDIATE du :

*Pour le Préfet
la Secrétaire Générale par suppléance*

(3/3) Vu pour être annexé à l'arrêté 2025-DDT-SRECC-UPR-n°5
du 13 août 2025

Philippe Deschamps



LEGENDE

- ZONE ROUGE "Rf" → INCONSTRUCTIBLE
- ZONE ROUGE "Rm" → INCONSTRUCTIBLE
- ZONE ORANGE "O" → CONSTRUCTIONS AUTORISÉES SOUS RÉSERVE DE PRESCRIPTIONS
- ZONE JAUNE "J" → CONSTRUCTIONS AUTORISÉES SOUS RÉSERVE DE PRESCRIPTIONS
- ZONE ROUGE "RC" → INCONSTRUCTIBLE Cimetière

